

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DOUZE
LE 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du forum, en session ordinaire, sur convocation en date du 8 décembre 2020 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Jean-François RODE, Jacques GENESTE, Evan GEVAERT, Ludovic ROBITEAU. Mesdames Brigitte SABADIN, Josiane BONNET, Valentine BARREAU, Alicia DE OLIVEIRA, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX.

Excusée: Marie-Paule COEURDEVEY qui a donné procuration à Mme Brigitte SABADIN.

Absent : M. Antonio Manuel DE JESUS PEDRO.

Secrétaire : Mme Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2020 ; demandes de subventions et plans de financement ; délibération modificative budgétaire ; vente de panneaux ; présentation du label cantine bio ; report du recensement de la population ; Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020 (82-2020).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2020.

Aucune observation n'est apportée, le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2020 est adopté, à l'unanimité.

SUBVENTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT (83 à 90-2020).

Concernant la végétalisation de la commune, M. le Maire précise que plusieurs fournisseurs seront retenus et non plus un seul fournisseur, pour la même enveloppe de dépenses. Pour cette dépense de 3 264 €, Mme Marie-Dominique PECORINI présente l'opportunité de se fournir, à très bon prix chez les fournisseurs suivants : KIRIEL (LABROUSSE) et SORIAS Fleurs. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

M. le Maire précise que les subventions attribuées au titre du fonds de mandat ont fait l'objet d'une modification de répartition entre les différents projets, par le Grand Périgueux. Ainsi, les bornes ne sont plus subventionnées par le fonds de mandat car cet équipement a déjà fait l'objet d'une participation du Grand Périgueux. La parole est donnée à M. Bruno AUTHIAT.

M. Bruno AUTHIAT : Par rapport au cahier des charges de nos travaux d'investissements, nous avons obtenu des subventions et déterminé la répartition du fonds de mandat sur l'ensemble des 9 opérations validées lors d'un précédent conseil. Chaque subvention citée à délibérer sera accompagnée d'un extrait du plan de financement, ainsi que d'une explication détaillée.

OPERATION N°1 / RENOVATION ECOLES

Fonds de mandat / montant 5180 euros

Plan de financement / Fonds de mandat enveloppe école		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°1 Hors Taxe	60 880,00 €	
EMPRUNTS		55 700,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 8,51%		5 180,00 €
TOTAL	60 880,00 €	60 880,00 €

OPERATION N°2 / SIGNALÉTIQUE

Fonds de mandat / montant 8127 euros

Contrat d'objectif DEPT / montant 7000 euros

Plan de financement /Subventions enveloppe Signalétique		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°2 Hors Taxe	29 319,00 €	
EMPRUNTS		14 192,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 27,72%		8 127,00 €
DEPT / Contrat d'objectif / PARTICIPATION A 23,87%		7 000,00 €
TOTAL	29 319,00 €	29 319,00 €

OPERATION N°3 / VOIRIEFonds de mandat / montant **10250.50 euros**

Plan de financement / Fonds de mandat enveloppe Voirie		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°3 Hors Taxe	42 509,00 €	
EMPRUNTS		32 258,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 24,11%		10 251,00 €
TOTAL	42 509,00 €	42 509,00 €

OPERATION N°4 / SECURITEFonds de mandat / montant **5185 euros**

Plan de financement / Subventions enveloppe Sécurité		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°4 Hors Taxe	13 871,00 €	
EMPRUNTS		5 186,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 37,38%		5 185,00 €
SUBVENTION DEPT./ PARTICIPATION A 25,23%		3 500,00 €
TOTAL	13 871,00 €	13 871,00 €

OPERATION N°5 / RENOUVELLEMENT MATERIEL

Fonds de mandats / montant 4301 euros

Plan de financement / Fonds de mandat enveloppe Renouvellement matériel		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°5 Hors Taxe	8 602,00 €	
EMPRUNTS		4 301,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 50%		4 301,00 €
TOTAL	8 602,00 €	8 602,00 €

OPERATION N°6 / RENOVATIONS

Fonds de mandat / montant 6003 euros

Plan de financement / Fonds de mandat enveloppe Rénovations		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°6 Hors Taxe	12 006,00 €	
EMPRUNTS		6 003,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 50%		6 003,00 €
TOTAL	12 006,00 €	12 006,00 €

OPERATION N°7 / AMENAGEMENT STADE**DETR / Montant 3849 euros - Fonds de mandat / montant 5542 euros**

Plan de financement / Subventions enveloppe Aménagement stade		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°7 Hors Taxe	14 932,00 €	
EMPRUNTS		5 541,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 37,11%		5 542,00 €
DETR / 30% SUR FACTURE TALUS		3 849,00 €
TOTAL	14 932,00 €	14 932,00 €

OPERATION N°8 / CIMETIERE**Fonds de mandat / Montant 1598 euros**

Plan de financement / Fonds de mandat enveloppe Cimetière		
	DEPENSES	FINANCEMENT
MONTANT OPERATION N°1 Hors Taxe	3 197,00 €	
EMPRUNTS		1 599,00 €
FONDS DE MANDAT / PARTICIPATION A 49,98%		1 598,00 €
TOTAL	3 197,00 €	3 197,00 €

Les services de la préfecture ont été sollicités afin d'obtenir une avance sur le FCTVA

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces nouveaux plans de financement et de solliciter, auprès du Grand Périgueux, les subventions fonds de mandat afférentes.

Le conseil municipal procède au vote, par opération.

Le conseil municipal accepte chacun des plans de financement, à l'unanimité.

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (91-2020).

M. le Maire présente la délibération modificative de fin d'exercice. Compte tenu de la nécessité de procéder à des ajustements en section de fonctionnement et suite aux récentes décisions afférentes au fonds de mandat, en section d'investissement, M. le Maire propose la délibération budgétaire modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Augmentation des crédits en dépenses :

Chapitre 011

- article 60611 (eau) : 800 €.
- article 60612 (électricité) : 2 700 €.
- article 60621 (combustibles) : 800 €.
- article 60623 (alimentation) : 1 600 €.
- article 60631 (fournitures d'entretien) : 1 400 €.
- article 615221 (bâtiments publics) : 800 €.
- article 61551 (matériel roulant) : 1 873 €.
- article 6168 (autres) : 1 000 €.
- article 6262 (frais de télécommunication) : 400 €.

Total : 11 373.€.

Chapitre 012

- article 6336 (cotisation centre de gestion et CNFPT) : 1 600 €.
- article 6411 (rémunération personnel titulaire) : 2 000 €.
- article 6413 (rémunération personnel non titulaire) : 4 000 €.
- article 6454 (cotisations ASSEDIC) : 500 €.
- article 6475 (médecine du travail, pharmacie) : 139 €.

Total : 8 239.€.

M. le maire précise que ces dépenses supplémentaires sont notamment dues à des frais de personnels accrus en période de crise sanitaire.

Total des augmentations de crédits en dépenses : 19 612 €.

Diminution des crédits en dépenses :

- article 6558 (autres contributions obligatoires) : 2 342 €.
- article 023 (virement à la section d'investissement) : 7 983 €.

Total : 10 325 €.

Augmentation des crédits en recettes :

- article 74832 (attribution du fonds départemental de péréquation) : 5 350 €.
- article 74718 (participations Etat) : 1 400 €.
- article 7788 (produits exceptionnels divers) : 2 537 €.

Total : 9 287 €.

Total des augmentations de crédits en recettes et des diminution des crédits en dépenses : 19 612 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Diminution des crédits en recettes :

- article 021 (virement de la section de fonctionnement) : 7 983 €.
- article 1328 (subvention EPCI), opération 70 (école) : 11 882 €.
- article 1328 (subvention EPCI), opération 88 (bornes) : 34 459 €.
- article 1321 (subvention Etat DETR), opération 71 : 3 151 €.

Total : 57 475 €

Augmentation des crédits en recettes :

- article 10226 opération 01 (taxe d'aménagement) : 2 250 €.
- article 1342 (subvention Amendes de police), opération 71 : 3 000 €.
- article 1328 (subvention EPCI), opération 71 (aménagements et acquisitions) : 46 492 €.

Diminution des crédits en dépenses :

- article 2315 opération 88 (travaux SIAEP) : 5 733 €.

Total : 57 475 €

Mme Elodie DURIEUX : Ces augmentations de dépenses sont imputées au Covid, mais le budget a été voté tardivement, en août.

M. Vincent LACOSTE : Tout n'est pas imputable au Covid, mais les protocoles appliqués étaient très lourds.

Mme Elodie DURIEUX : Je trouve gênant de supprimer des participations obligatoires alors que la commune est déjà en retard. Il y a aussi la ligne de trésorerie à rembourser, pour 70 000 €.

M. Ludovic ROBITEAU : Au moment du vote du budget vous disiez que la commune était à jour des participations, en réalité ce n'est pas le cas. De mémoire nous avons plusieurs années de retard.

M. Vincent LACOSTE : La commune rattrape tout de même son retard, progressivement.

Le conseil municipal procède au vote et accepte la délibération budgétaire modificative, à l'unanimité.

VENTE DE PANNEAUX (92-2020).

Il est proposé de mettre en vente les panneaux des lieux-dits qui seront remplacés par les nouveaux panneaux dans le cadre de l'adressage.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Dominique PECORINI, qui s'est notamment renseignée sur le prix de ces panneaux.

Le prix pratiqué est de l'ordre de 35 € pour les panneaux en email et de 15 € pour les panneaux en tôle. Il est proposé d'attribuer le produit de cette vente, à parts égales, à la création d'un jardin d'enfants (projet porté par Mme Valentine BARREAU) et la création d'une serre horticole (projet porté par Mme Marie-Dominique PECORINI).

M. le Maire : Tous les vieux panneaux seront enlevés. Les nouveaux panneaux, qui seront posés en janvier, comporteront leur traduction, en occitan. Des nouveaux panneaux avec les lieux-dits seront aussi implantés, ce qui était, je le rappelle, un thème de campagne.

Mme Elodie DURIEUX : Ce que l'on a reproché pendant la campagne électorale est que l'on nous a menti en disant que la commune ne pouvait pas reprendre les noms de lieux-dits en noms de rue.

M. Vincent LACOSTE : Des personnes de votre liste ont accepté ces noms de rue et l'ATD (agence technique départementale) nous avait conseillé de ne pas reprendre ces noms.

M. Ludovic ROBITEAU : Des communes ont gardé des lieux-dits en noms de rue.

M. Vincent LACOSTE : Un mur artistique avec un exemplaire de chaque panneau de lieu-dit sera créé. Mme Agathe BONNET est chargée de ce projet.

Le conseil municipal accepte la vente de ces panneaux, à l'unanimité.

PRESENTATION DU LABEL CANTINE BIO.

M. le Maire donne la parole à Mme Valentine BARREAU qui présente le label cantine Bio :

Mme Valentine BARREAU : Mme Béatrice SOUPENE, la cantinière de l'école, utilise 68 % de produits bio lors de la préparation des repas pour les enfants. Pour récompenser son engagement, Mme SOUPENE et moi-même avons fait une demande auprès de Territoire Bio Engagé. Cette demande de labellisation a été traitée et acceptée. Une remise officielle du label n'est pas possible en raison de la crise sanitaire, mais elle sera organisée ultérieurement. Un communiqué de presse sera fait.

Plusieurs moyens de communication seront mis à notre disposition afin de partager cette information (diplôme, affiches, panneau à l'entrée du bourg).

Le but est, à la fois, de récompenser Mme SOUPENE et de valoriser la démarche et l'engagement dans le bio auprès des Ladouzois.

REPORT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION.

M. le Maire donne la parole à Mme Alicia DE OLIVEIRA.

L'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête de recensement de la population initialement prévue en 2021. Cette décision a été prise après concertation avec les associations d'élus et la commission nationale d'évaluation du recensement. En raison du contexte sanitaire, les conditions ne sont en effet pas réunies pour réaliser une enquête de qualité. Une moindre adhésion de la population pourrait entraîner de nombreux refus et il apparaît que de nombreuses communes ont des difficultés à recruter des agents recenseurs.

La commune réalisera donc son enquête de recensement en janvier et février 2022. Toutefois, l'INSEE continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune. Chaque année, ces actualisations sont calculées à partir d'une combinaison de plusieurs sources : enquêtes sur le terrain et sources administratives.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Mme Alicia DE OLIVEIRA demande que le report du recensement soit publié sur le Facebook de la commune.

M. Jean-Marc ARCHAMBAUD informe qu'il va fabriquer une boîte à livres.

M. Ludovic ROBITEAU demande à quel prix a été vendu le terrain de la dent creuse dans le bourg de LA DOUZE car les informations divergent et, relayant des remarques des parents d'élèves auxquelles il s'associe, demande que le secrétariat fasse un effort lors de l'envoi de factures, au nom de la mairie, pour accompagner cet envoi d'un message, au minimum un remerciement ou une formule de politesse. Concernant les menus, il serait bien que le menu affiché soit le même que celui servi aux enfants. Il est compréhensible qu'il y ait des difficultés d'approvisionnement en période de Covid, mais certaines entrées, comme le pâté, reviennent souvent. Or, la variation est importante.

M. le Maire indique que le prix de vente du terrain est de 10 000 €. Concernant l'envoi des factures, l'information sera donnée au secrétariat. Concernant les menus, la variation doit bien être assurée.

Mme Elodie DURIEUX évoque la distribution, dans les boîtes à lettres, d'un courrier signé de M. AUZOU et du maire pour promouvoir l'achat local et déplore la commune n'adopte pas cette démarche, par exemple pour le pain de la cantine, qui est acheté à St Pierre de Chignac.

M. Vincent LACOSTE évoque un appel des parents d'élèves à ne pas mettre les enfants à l'école afin de protester contre le port du masque. Ce serait un appel national selon la gendarmerie et la préfecture, repris dans la presse locale. Mme DURIEUX et M. ROBITEAU en savent-ils plus ?

Mme Elodie DURIEUX indique qu'ils ne sont pas concernés par cet appel.

M. Ludovic ROBITEAU suggère à M. le Maire de s'adresser à la directrice de l'école.

Mme Brigitte SABADIN informe que des dégradations importantes se sont produites dans les toilettes publiques et notamment un feu a été allumé. La commune a donc déposé une plainte. La solution serait de fermer ce bâtiment, à clé, le soir.

M. Vincent LACOSTE indique qu'il respecte la liberté de la presse, profondément, mais que, pour sa part, évoquant un différend avec le rédacteur en chef d'un journal local, la Dordogne Libre, il garde la liberté de ne pas répondre à des articles polémiques ou d'accorder d'entretien à la presse, et ce, tant que le conflit n'est pas résolu avec le rédacteur en chef.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

La secrétaire



Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI

Le Maire



Vincent LACOSTE

